

Délibération N° DEL-2022-120

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	29	0	4	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

18. Attribution d'une subvention municipale exceptionnelle : Jeunes Agriculteurs de la Creuse

Rapporteur : Ludovic PINGAUD

L'association Jeunes agriculteurs de la Creuse souhaite mettre en place la 3^{ème} édition de LABEL Creuse le samedi 29 octobre 2022 dans le Hall de l'agriculture de Pommeil à Guéret.

Cette journée permet de promouvoir les filières agricoles dans leur ensemble (de l'animal élevé en plein air jusqu'à l'aboutissement d'un produit alimentaire de qualité), de mettre en valeur le territoire agricole creusois, d'échanger et de partager avec les acteurs et le grand public.

L'association sollicite une aide financière auprès de la mairie à titre exceptionnel.

Il est proposé la somme de 1 000€. L'association a fourni les documents nécessaires au mandatement de la subvention (dossier de demande de subvention et documents associés).

Aussi, au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle fixée à 1000€ à l'association Jeunes agriculteurs.

adoptée à l'unanimité
(Mmes ROBERT, BOURDIER et Mrs VERGNIER, BRUNATI s'abstiennent)
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



The image shows the official seal of the City of Guéret (Creuse) on the left, which is circular and contains the text 'VILLE DE GUERET' and '(CREUSE)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Marie-Françoise FOURNIER' is printed in a bold, black, sans-serif font.